Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 44 (1964)

Heft: 4: La sous-traitance et la main-d'œuvre étrangère

Artikel: L'afflux de la main-d'œuvre étrangère en Suisse pose d'ardus

problèmes sociaux

Autor: Rodari, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886947

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'AFFLUX DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EN SUISSE

pose d'ardus problèmes sociaux

par André RODARI, Rédacteur au Journal de Genève

Qu'on en arrive, en Suisse, à une véritable tension « raciale » paraît presque inconcevable. Or on n'est pas loin de la crise aiguë. L'afflux considérable — inconsidéré, disent certains — de travailleurs étrangers a posé un des plus irritants problèmes de la vie nationale.

Quoi? Dans ce pays d'accueil par excellence? Sur cette terre d'asile où l'on a la vocation de l'hospitalité? Cette Suisse généreuse et tolérante? Eh oui! Plus prosaïquement, j'ajouterai même : dans cette Suisse touristique qui s'ingénie à attirer les étrangers pour faire prospérer son hôtellerie, ses transports, son commerce.

Il est en effet contraire à nos traditions (et à notre intérêt économique) de se trouver embarrassé par un problème d'accueil. Mais il est également contraire à notre tempérament et à nos réflexes ancestraux de supporter sans réagir des perturbations qui ébranlent les bases mêmes de notre existence collective, d'accepter que notre intégrité nationale soit compromise par une pénétration étrangère dépassant nos facultés d'assimilation. Or les deux risques contradictoires existent depuis quelques années. Notre bonne conscience se trouve gênée par l'un et par l'autre. Et, comme il arrive souvent dans ces cas-là, on en veut doublement à... ceux qui créent le problème; à ceux qui ont posé cet agaçant point d'interrogation dans notre code civique!

Les travailleurs étrangers représentent aujourd'hui le quart de la population active du pays : entre 600 000 et 700 000 sur les 2 700 000 « forces de travail » recensées récemment. Il y a belle lurette que les docteurs et les experts ont cherché des solutions d'équilibre. On a multiplié les conférences entre responsables, les débats, les séminaires, les colloques, les forums consacrés à la « surpopulation » étrangère. C'était à l'Exposition nationale un des thèmes sur lesquels on invitait les Suisses à méditer avec une attention particulière. Les institutions privées et les pouvoirs publics s'en préoccupent. Une grande commission fédérale a été désignée; elle a mis plusieurs années à élaborer un volu-mineux rapport. Les théoriciens de bonne volonté réussissent à proposer des compromis de principe. Les thèses doctorales aboutissent à des conciliations raisonnables.

Frottements de la vie quotidienne

Mais l'on est décontenancé dès qu'on reprend contact avec la réalité pratique. Dans la rue, à l'atelier, derrière les guichets, au café, au stade, dans le tram, dans les magasins, chaque jour, des dizaines d'épisodes vécus nous démontrent que la coexistence pacifique est précaire. La plupart du temps, ce sont des frottements superficiels

qui ne prennent une certaine importance que par leur répétition. Latins pour la plupart, les ouvriers étrangers sont bruyants, envahissants; on leur reproche leur manque de discrétion, leurs manières de se comporter comme s'ils étaient chez eux, sans tenir compte de notre mentalité ni de nos coutumes. On leur fait grief de leur simplicité de vie, de leur docilité à accepter des conditions de vie exagérément sobres. De consentir à vivre entassés par demi-douzaines dans des chambres exiguës et sans hygiène.

On est agacé de les voir rester entre eux, faire preuve d'un instinct grégaire, errer en groupes fermés, se montrer arrogants, refuser d'apprendre nos langues, repousser les occasions de s'assimiler. On s'irrite de constater que s'ils sont peut-être durs à la peine, ils sont en tout cas âpres au gain. Qu'ils s'empressent de transférer dans leurs pays, quinzaine après quinzaine, la majeure partie de leurs revenus. Qu'ayant acquis dans nos usines et sur nos chantiers un complément de formation professionnelle, ils n'attendent que le moment d'avoir de quoi bâtir une maisonnette ou acheter une voiture pour repartir chez eux.

L'arbalète un symbole désuet?

Au travail, ils ne sont pas toujours minutieux, mais souvent guidés par l'intérêt, Des Suisses sont d'avis



qu'on n'osera bientôt plus laisser la marque de l'arbalète sur nos produits, car la traditionnelle qualité d'exécution est en nette baisse. Les syndicats ouvriers ne sont pas enchantés et hésitent à défendre énergiquement des compagnons peu coopératifs, enclins à travailler « au rabais » et à prendre des libertés avec les règles.

Un reproche très fréquent a trait à leur comportement envers les femmes et les jeunes filles qu'ils importunent avec effronterie. Au fur et à mesure que les prescriptions de police s'assouplissent et autorisent les plus assidus des travailleurs étrangers à faire venir leur famille, on voit surgir des conflits dans d'autres domaines. Les classes sont envahies

par de jeunes écoliers italiens ou espagnols dont les difficultés scolaires retardent la bonne marche des programmes.

Peu à peu les hôpitaux sont surchargés et les maternités ont affaire à une « clientèle » nouvelle, insensible aux conseils de « planning familial ». Les mariages mixtes sont de plus en plus nombreux et les milieux protestants s'alarment d'une inflation artificielle qui compromet les répartitions confessionnelles. Dans les villes où la pénurie de logements reste inquiétante, des Suisses se fâchent tout rouge de savoir qu'on songe à construire des centaines d'appartements pour des étrangers. Il y a ainsi de violentes poussées de xénophobie. Les offices sociaux s'effor-



"... on profite de leur manque d'exigence pour les entasser à douze par chambre..."

cent de lutter. Ils engagent des assistantes parlant l'italien et l'espagnol et chargées de trouver des arrangements acceptables.

Parfois, les motifs de colère sont plus graves. Des délits et des crimes perpétrés par des étrangers suscitent des vagues de protestations. Les lecteurs de journaux écrivent aux rédactions pour exprimer leur irritation sans mâcher leurs mots. On généralise et l'on réclame des expulsions massives, des coups de frein dans la politique d'immigration. S'il est vrai que la police et les tribunaux ont un regain d'activité en raison des infractions commises par des étrangers, on s'empresse de charger ces derniers de toutes les responsabilités et l'on oublie que la loi des grands nombres doit forcément mettre en cause une proportion d'étrangers dans le total des méfaits. On est excédé. On menace d'organiser des manifestations dans la rue...

Les étrangers ont aussi leurs griefs

Dès leur arrivée à notre frontière, les « mercenaires » — la plupart loyaux et bien intentionnés — pourraient faire constater la froideur de notre accueil, la rigueur de nos contrôles. Ils ont quitté leur milieu naturel et arrivent avec une appréhension bien compréhensible. Rien n'est fait pour rendre leur mine moins soucieuse. Où vont-ils loger? En principe, tout est prêt. En réalité, les profiteurs et les usuriers les guettent. Bien des portes leur sont



"... on n'a pas honte de leur proposer des poulaillers désaffectés, des immeubles voués à la démolition..."

(Photos Jean Mohr B.I.T.)



"...ils ont quitté leur milieu naturel et arrivent avec une appréhension bien compréhensive..."

fermées. Les petites annonces offrant des chambres à prix normaux excluent bien souvent les étrangers. Ou alors on n'a pas honte de leur proposer des poulaillers désaffectés, des immeubles voués à la démolition, des locaux sans le moindre confort, de vrais « bidonvilles ».

On profite de leur manque d'exigence pour les entasser à douze par chambre, à trois par lit. On loue une paillasse jusqu'à 200 F — pour un couple. On gagne sur leur dos des sommes scandaleuses. Et là aussi, les tribunaux doivent finir par intervenir. Contre des Suisses!

Que veut-on de ces adultes dans la force de l'âge? Qu'ils travaillent! Qu'ils donnent le meilleur d'euxmêmes. Et qu'ils restent dans leur coin. Qu'ils ne regardent pas nos filles. Mais a-t-on songé au problème inhumain que pose leur déracinement? Jusqu'à ces tout derniers temps, on posait des conditions très sévères avant de les autoriser à faire venir leurs femmes ou leurs fiancées.

S'agissant des Italiens, qui sont la grande majorité, on doit savoir que les meilleurs ont maintenant de quoi s'occuper et gagner convenablement dans leur propre pays. Ceux qui viennent chez nous ne sont plus « écrémés ». Ce sont surtout des gens du sud, des Calabrais, des Siciliens, les plus frustes, les plus incultes, les plus réfractaires, par définition, à toute tentative d'assimilation, les moins capables de surveiller les devoirs scolaires de leurs enfants, les moins perméables à nos us et coutumes.

On voudrait qu'ils ne restent pas entre eux, désœuvrés dans les halls de gare ou dans les « rues chaudes » de nos villes le vendredi soir. Que fait-on pour les accueillir vraiment? On les maintient dans une espèce de « ghetto » social. On ne tolère pas volontiers qu'ils s'intéressent à nos affaires publiques. Et s'il leur prend l'idée de s'occuper activement des leurs, d'organiser des réunions à l'occasion des élections qui vont avoir lieu dans leur pays d'origine, ils risquent l'expulsion pour « propagande étrangère ».

Un « pépin » survient-il à l'atelier, le contremaître et les camarades de travail dirigent aussitôt les soupçons sur le saisonnier. Sur celui à qui l'on a confié les tâches obscures et astreignantes, les besognes salissantes, les travaux de force : ceux que les Suisses ne daignent plus assumer.

Nos hôtes étrangers, s'ils s'exprimaient, pourraient donc, eux aussi, remplir un cahier de doléances.

Choix entre deux solutions boîteuses...

On en est là : à s'observer, à guetter les chicanes. L'expansion économique, qui n'a été possible que grâce à cet afflux d'ouvriers — de moins en moins qualifiés, provenant de régions de moins en moins évoluées a pris des proportions à ce point démesurées que la Confédération a dû prendre des mesures pour la freiner. De même, la pénétration étrangère a atteint un degré qui exige des interventions nettes.

Lesquelles? Réduire l'effectif des travailleurs étrangers? Empêcher qu'ils puissent vivre en Suisse avec leurs femmes et enfants? C'est le point de vue que préconisent bien des gens. Mais sans réfléchir aux conséquences et sans être prêts à accepter un ralentissement des affaires. Qui bâtira les immeubles qui manquent encore pour loger la population (suisse et étrangère)? Qui construira notre réseau routier? Qui aidera nos paysans à cultiver le sol? Qui assumera les tâches les plus astreignantes de notre tourisme? Nos confédérés seront-ils disposés à modérer leur train de vie?

Dans les mêmes journaux qui annoncent et commentent sans pitié des crimes commis par des étrangers, les organisations économiques publient des communiqués pathétiques demandant aux autorités de ne pas porter atteinte à leur prospérité en limitant la venue de travailleurs. Pouvons-nous envisager l'appoint jugé indispensable sous le seul aspect de l'exploitation et éluder d'une chiquenaude toutes les obligations que nous impose un phénomène que nous avons provoqué?

Non. L'alternative est posée. Ou bien nous voulons éliminer les inconvénients de cette « surpopulation », de cette « invasion », et nous acceptons quelques restrictions à notre confort avec la paix de l'esprit. Ou bien nous voulons conserver toutes nos aises et nous acceptons l'irritation quotidienne d'une présence étrangère qui ne cesse de modifier dans un sens néfaste le caractère fondamental de la Suisse.

... ou faire exécuter des travaux hors de Suisse?

On ne voit en général que ces deux attitudes, l'une et l'autre peu satisfaisantes. La bonne solution est sans doute l'idée exposée en détail dans ce numéro de la « Revue économique ». Recourir à la main-d'œuvre étrangère sans la déplacer, mais en lui apportant, là où elle a ses attaches et dans son climat familier, des occasions de travail. Ce n'est certes pas possible pour les travaux publics, l'agriculture ou l'hôtellerie. Mais bien des occupations industrielles pourraient parfaitement être exportées. Si cette idée est réalisable, on arrivera sans doute à limiter les dégâts, à stabiliser la situation et à réduire la tension qui risque actuellement d'aboutir à des troubles sociaux.

Le rapport de la grande « Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère » a tenu compte de cette possibilité et a qualifié d' « opportune » et de « raisonnable » la solution préconisée, notamment, par la Chambre de commerce suisse en France. On v lit

en effet cette remarque :

« Au lieu de construire pour la population étrangère des logements, des écoles et des hôpitaux, au lieu de développer pour elle nos installations de transport, il serait souvent préférable de faire exécuter le travail hors de nos frontières, dans des filiales de nos entreprises ou dans des maisons travaillant sous licence, à savoir dans des régions où existent encore des réserves de main-d'œuvre. pourrait en outre acheter à l'étranger ou y faire transporter des produits semi-fabriqués.

« L'application de telles mesures devrait être facilitée par des dispositions du droit douanier libérant du paiement de taxes, lors de leur réimportation, des produits semifabriqués d'origine suisse transformés à l'étranger; ou par des dispositions abaissant le taux de ces taxes ».

Mais nous débordons ici de notre cadre : nous avions pour mission d'esquisser le climat social et de décrire les aspects quotidiens du contact (du manque de bon contact) entre Suisses et travailleurs étrangers. La parole est maintenant aux économistes. A. R.

(Photo Agence Dalmas)

